

Acquisition par sanofi-aventis de *BiPar Sciences*, société biopharmaceutique américaine

**- Nouvelle option thérapeutique grâce à un médicament anti-cancéreux
premier de sa catégorie qui complètera le portefeuille
en développement avancé du Groupe -**

Paris, France, et Brisbane, Californie, USA – Le 15 Avril 2009 – Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) annonce aujourd'hui la signature d'un accord en vue de l'acquisition de BiPar Sciences, Inc., (« BiPar »), une société privée biopharmaceutique américaine, qui développe de nouvelles thérapies antitumorales sélectives pour le traitement de différents types de cancers.

BiPar est leader dans le domaine émergent de la réparation de l'ADN (acide désoxyribonucléique), utilisant les inhibiteurs de l'enzyme poly ADP-ribose polymérase ou « PARP ». Les inhibiteurs PARP représentent une nouvelle approche ciblée pour traiter de nombreux types de cancers. En empêchant les cellules cancéreuses de réparer les lésions infligées à l'ADN, les inhibiteurs PARP causent finalement la mort des cellules cancéreuses.

Le principal produit de BiPar est le BSI-201 qui pourrait bien être le premier candidat de cette nouvelle classe thérapeutique. Cet inhibiteur PARP fait actuellement l'objet d'essais cliniques de phase II dans le traitement du cancer du sein métastatique « triple négatif », du cancer de l'ovaire et d'autres types de cancers.

« Nous sommes extrêmement heureux de nous unir à l'une des entreprises pharmaceutiques les plus innovantes et dynamiques, » a déclaré Hoyoung Huh, M.D., Ph.D., Président Directeur Général de BiPar Sciences. *« Cet accord valide la nouvelle approche scientifique de BiPar et permettra d'optimiser l'accès des patients à cette nouvelle classe de traitements innovants contre le cancer ».*

« L'acquisition de BiPar, un des pionniers des nouvelles thérapies ciblées anticancéreuses, constitue une étape de plus dans la stratégie de sanofi-aventis de se concentrer sur de nouvelles approches pour renforcer son portefeuille de R&D en oncologie », a déclaré Christopher A. Viehbacher, Directeur Général de sanofi-aventis. *« Cette acquisition témoigne de notre engagement fort dans le domaine de l'oncologie afin de procurer aux patients, aux médecins et aux partenaires de santé publique des médicaments innovants, répondant aux besoins médicaux non-satisfaits ».*

Selon les termes de l'accord, le prix d'acquisition dépendra de la réalisation de paiements d'étapes liés au développement du BSI-201. Il pourrait atteindre 500 millions de dollars au maximum.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu au 2^{ème} trimestre 2009, sous réserve de l'obtention de l'accord des autorités américaines de la concurrence (FTC).

A propos du cancer du sein triple négatif

Lors du diagnostic du cancer du sein, les tumeurs sont systématiquement analysées et classées en fonction de leur statut en œstrogènes, en progestérone et en récepteurs HER-2. Les médicaments couramment utilisés pour le traitement du cancer du sein ciblent précisément ces récepteurs. Cependant, jusqu'à 20 % de tous les cancers du sein n'expriment aucun de ces trois récepteurs, d'où l'expression de « cancer du sein triple négatif ».

Pour ce type de cancer, qui est particulièrement difficile à traiter, il n'existe pas de traitement standard car celui-ci ne répond ni aux traitements hormonaux, ni aux traitements ciblés actuels. Le cancer du sein triple négatif est par ailleurs très agressif, avec un taux de métastases plus élevé et un taux de survie plus défavorable que les autres sous-types de cancer du sein. La prévalence du cancer du sein triple négatif est notamment plus élevée chez les femmes jeunes afro-américaines.

Le cancer du sein est le cancer dont la prévalence est la plus élevée dans le monde aujourd'hui et la cause la plus fréquente de décès par cancer chez la femme. Selon les estimations, 182 000 nouveaux cas de cancer du sein envahissant ont été diagnostiqués aux Etats-Unis en 2008.

A propos de BSI-201

De tous les inhibiteurs PARP actuellement en cours de développement, BSI-201 est celui qui a atteint le stade développement clinique le plus avancé dans le cancer du sein « triple négatif ». Doté d'un potentiel aussi unique que prometteur, BSI-201 affiche une puissante activité antitumorale et inhibe durablement l'activité de la PARP. BSI-201 augmente l'effet des lésions de l'ADN induites par la chimiothérapie. BSI-201 a été étudié sur plus de 200 patients confirmant la bonne tolérance de ce produit.

BiPar a récemment annoncé les résultats positifs d'une analyse intérimaire des données de tolérance obtenues dans le cadre d'un essai clinique de phase II portant sur l'inhibiteur PARP BSI-201, en association avec une chimiothérapie, chez des patientes atteintes d'un cancer du sein triple négatif. Des données sur l'expression génétique confirment une sur-expression significative de la PARP dans les tumeurs des 50 premières patientes incluses dans l'étude de phase II. Ces résultats ont été présentés en décembre 2008, dans le cadre du San Antonio Breast Cancer Symposium (SABCS) organisé annuellement par le CTRC et l'ACR.

A propos de BiPar Sciences

BiPar Sciences est une société biopharmaceutique, à capitaux privés, pionnière dans le développement de nouvelles thérapies antitumorales sélectives afin de répondre aux besoins urgents des patients cancéreux. Son siège social est à Brisbane, Californie. En plus du BSI-201, la société possède par ailleurs deux autres composés en phase de développement préclinique, BSI-401, un autre inhibiteur PARP étudié en formulation orale pour le traitement du cancer du pancréas et BSI-302, un nouvel agent anti-tubuline qui cible les cellules cancéreuses en imitant le rôle des hormones thyroïdiennes dans la prolifération et la mort cellulaires. Pour plus d'informations : www.biparsciences.com.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections relatives au développement de produits et à leur potentiel et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements

effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.